



Pétitionnaire : Madame RONDET Florence.

Installation d'une terrasse

Le Maire de SAINT-BONNET-TRONÇAIS,

VU la demande reçue le 22 mars 2023 par laquelle Madame RONDET Florence demeurant à SAINT-BONNET-TRONÇAIS, 4 Place du Tilleul, sollicite l'autorisation d'installer des tables sur le domaine public devant son établissement situé Place du Tilleul à SAINT-BONNET-TRONÇAIS du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques L2122-1 et suivant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

A R R E T E

Article 1 : Madame RONDET Florence est autorisée à installer une terrasse, à charge pour elle de se conformer aux conditions spéciales suivantes :

- la zone occupée sera délimitée par des bacs-jardinières et définie tel que le schéma ci-annexé.
- la terrasse sera toujours parfaitement entretenue.

Article 2 : Durée de l'autorisation.

L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 30 Septembre 2023 et sous toute réserve des droits des tiers.

Au cours de cette période, l'autorisation pourra être modifiée ou rapportée, en tout ou partie, pour cause d'intérêt public ou pour inexécution d'une quelconque des conditions du présent arrêté.

Le permissionnaire pourra seul utiliser l'autorisation, il ne pourra en céder le bénéfice à un tiers qu'avec l'autorisation de l'administration.

Faute par lui d'avoir satisfait à ces obligations, les travaux seront exécutés d'office.

Le demande de renouvellement d'autorisation doit être présentée par le pétitionnaire en temps utile, de manière à éviter les poursuites auxquelles donnent lieu les occupations sans titre du domaine public.

Dès cessation de l'activité pour laquelle elle a été autorisée, celle-ci sera enlevée et le domaine public remis dans son état initial. A défaut, il y serait procédé aux frais du bénéficiaire de l'autorisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame RONDET Florence.

Fait à SAINT-BONNET-TRONÇAIS, le 23 mars 2023.

Le Maire,

Didier REGRAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Regrain', is written over a circular official stamp.

